Nro. LIX. 253

GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI, 10 AOUT 1793.

VARSOVIE, *le* 10 *Août*.

Suite des ſéances de la Diète extraordinaire aſsemblée à Grodno.

Du Mardi 30. Cette ſéance entière fut excluſivement conſacrée à la diſcuſsion des motions & projets, pour ou contre la négociation avec la Cour de Berlin; négociation que ſollicitoit fortement le Miniſtre de cette Puiſſance, & dont M. de Siewers preſsoit l'ouverture. Sans être très orageuſe, cette ſéance fait époque par le grand nombre de diſcours, où les membres de l'oppoſition déployèrent cette éloquence mâle, cette énergie vigoureuſe qui caractériſent de vrais républicains. Plusieurs membres peignirent ſous les traits les plus forts, l'illégalité des procédés de S. M. le Roi de Pruſse envers la République, le peu de fondement de ſes prétentions, le deſpotiſme de l'entrée de ſes troupes en Pologne, au mépris des loix les plus ſacrées, de la garantie qu'il avoit lui-même juré de maintenir, & de la foi des traités. Ils paſsèrent en revue quelques uns de ces traités, notamment ceux de 1773 & de 1790. Ils prouvèrent juſqu'à l'évidence, que dans toutes les occasions, la République avoit toujours rempli avec une exactitude ſcrupuleuſe, toutes les conditions qu'ils lui impoſoient, tandis qu'au contraire S. M. P. les avoit preſque toujours violées, & toujours au détriment de la Pologne. Il y en eut même qui allèrent juſqu'à faire entrevoir dans la conduite de la Cour de Berlin, la cauſe primitive & la ſource des malheurs actuels de la Pologne. Les revers que nous éprouvons, diſoient-ils, remontent à l'époque où nous rompimes toutes les liaiſons d'amitié & de convenances, qui nous uniſsoient à la Ruſsie: Or cette rupture, à laquelle la République ne s'eſt prêtée qu'à regrêt, eſt l'ouvrage du Roi de Pruſse; elle eſt l'effet de ſes ſuggeſtions, de ſes conſeils: elle a eu pour mobile, ſes promeſses auſsi peu ſincères qu'elles étoient flateuſes, & pour fondement, l'eſpoir qu'il nouriſsoit adroitement en nous, de le voir ſoutenir nos droits en toute occaſion, & les protéger efficacement. — Cette opinion fut entre autres celle de M. Suchodolski Caſtelan de Smoleńsk: beaucoup d'autres la préſentèrent ſous des nuances différentes, mais avec la même énergie.

Dès le commencement de la ſéance, deux projets d'une importance majeure, & d'un caractère plus décidé, avoient partagé les eſprits. Le premier étoit celui de M. Mikorski, de Wyſzogrod, ſuivant lequel il devoit être enjoint aux Chanceliers des deux Nations, de demander officiellement au Miniſtre de Pruſse: *ſi le Roi ſon maître vouloit tenir ou non le traité de* 1773. & *l'alliance qu'il avoit arêtée avec la République, pendant le cours de la dernière Diète.* Le ſecond, celui de M. Drewnowski, de Łomżyńsk, tendant à faire décréter des pleins-pouvoirs pour la Députation, aux fins d'entrer en négociation avec M. de Buchholtz, ſurtout pour ce qui avoit trait au commerce. MM. Miączyński, de Lublin; Włódek, de Rawa; Podhorski, de Czerniechow &c. appuyoient ce dernier projet, mais ils avoient pour antagoniſtes, MM. Suchodolski Caſtelan de Smoleńsk, Skarżyński, de Łomżyńsk; Choynowski, de Wisk; Bogucki, de Wyſzogrod; Kulwiec, de Wilna; Karski & Szydłowski, de Płock; Goslawski, Błeſzyński, de Lublin, & beaucoup d'autres, qui tous demandoient que ce projet de M. Mikorski, qui avoit été pris en délibération, fut lu par le Secrétaire, conformement aux loix relatives à l'organiſation des Diètes. Il le fut effectivement, mais cette lecture ne mit point fin aux débats qu'il avoit fait naître.

Cependant ils furent ſuſpendus pour quelques inſtans, par l'annonce que fit M. le Maréchal, d'une Note qu'il venoit de recevoir de M. l'Ambaſsadeur de Ruſsie. (C'eſt celle qu'on a vue dans notre dernier No. ſous la date du 30.) Dès que la lecture en fut achevée, on reprit la matière dont la délibération avoit été interrompue, & à l'examen de laquelle cette Note donnoit elle-même occaſion. Comme les eſprits ne paroiſsoient pas plus diſpoſés qu'auparavant à ſe rapprocher, M. le Maréchal invita S. M. à donner ſon avis ſur cet objet; ce que le Roi fit à peuprès en ces termes.

„ Engagé par M. le Maréchal à donner mon opinion ſur cette matière; après avoir ſuivi avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, celles des divers membres qui viennent de parler; après avoir profondement réfléchi la queſtion que ſe fait à lui-même, & que nous fait à tous, le dernier opinant: *Comment mettrons-nous en parallele dans le même cadre, notre accès à la Confédération de Targowice,* & *les opérations de la Diète actuelle*? je ne puis faire à cette demande d'autre réponſe, que celle qu'on m'a déjà entendu énoncer il y a 15 jours; ſavoir: que je n'ai accédé l'année dernière à cette Confédération, qu'avec la détermination la plus ferme, de ne jamais conſentir à la moindre ceſsion de notre territoire. Lors que cette même Confédér: inſiſta plus tard, & d'une maniere ſi abſolue, ſur la convocation d'une Diète, je m'y prêtai d'après les déclarations expreſses des Cours, ſous les auſpices deſquelles elle agisſoit; déclarations qui portoient: „ que ces Cours vouloient traiter avec les Polonois, comme avec un Peuple libre.“ Ce fut ſur ce fondement qu'à l'ouverture de cette Diète, je renouvellai l'aſsurance que j'avois déjà donnée; *que la Nation ne ſeroit* & *ne pouvoit être forcée à aucune démarche, par des moyens violens.* Cependant, ces violences que nous croyions n'avoir point à redouter, s'annoncèrent bientôt après, & la Nation captive dans ſes choix comme dans ſes opérations, ſe vit contrainte d'accéder à tout ce qu'on exigea d'elle. Voyant encore aujourd'hui ma volonté entravée par la même prépondérance, je ne puis que faire la même réponſe.... Quant aux projets mis en délibération, & ſur leſquels on demande mon avis, je réquiers moi-même celui du Sénat, ne me croyant ni aſsez de pénétration, ni aſsez de lumières, pour éclairer l'opinion de l'Aſsemblée.“

Ce diſcours du Roi ne ramena point les eſprits à une opinion plus uniforme, & n'empêcha pas chaque parti de ſoutenir [illegible], le projet dont il ſollicitoit l'adoption. Comme M. [illegible]orski inſiſtoit ſur un recueillement de ſuffrages en faveur du ſien, M. Lobarzewski objecta, qu'un projet de ce genre, fut-il adopté, n'apporteroit aucun remède aux circonſtances critiques où ſe trouvoit la Pologne, d'autant que le Roi de Pruſse pourroit toujours dire, *qu'il y avoit,* & *qu'il y a encore des Jacobins en Pologne.—Eh! bien*, répliqua Mikorski, *que le Roi de Pruſse les déſigne,* & *tous les lui remettrons tous pour prix de cette découverte. Je préſume que M. de Czerniechów ne s'oppoſera point à ce que nous lui faſsions un tel préſent.*

D'un autre côté, M. Rokoſsowski qui tenoit pour le projet de M. Drewnowski, demanda qu'il fut décidé, & rédigea en conſéquence une propoſition, qu'il voulut porter aux voix. Cette propoſition au lieu de faire ceſser les débats, en occaſionna de nouveaux.—Sur ces entrefaites, quelques membres demandèrent qu'on fit lecture de la conſtitution de 1768, ſur l'ordre à obſerver dans les Diètes. Le ſecrétaire remplit le vœu des Etats & fit cette lecture, mais on ne s'en accorda pas davantage pour cela. Alors S.M. conſeilla de ſe conformer à la teneur littérale de cette loi, & de décider entre les propoſitions conteſtées, par un recueillement de ſuffrages. En conſéquence, M. le Maréchal porta aux voix la propoſition ſuivante: *à laquelle des deux propoſitions énoncées ſouſcrira-t-on, ou de celle de M. Mikorski, de Wyſzogrod, ſur l'acceptation de ſon projet, ou de celle de M. Rokoſsowski, de Betsk, touchant l'acceptation* & *la déciſion du projet de M. Drewnowski*? Le recueillement achevé, M. le Maréchal annonça qu'il ſe trouvoit un nombre égal de ſuffrages en faveur des deux propoſitions, & que ce nombre étoit de 53 pour chacune.

S. M. à laquelle il étoit dévolu de réſoudre cette parité, appella près du trône ſon miniſtère, & dit: *voulant me prêter aux vues des deux partis, d'un côté je demande que ma voix faſse pencher la balance en faveur du projet de M. de Betsk,* (*Rokoſsowski,*) *mais de l'autre, j'inſiſte ſur ce que conformement à celui de M. Mikorski, les Chanceliers demandent officiellement à M. l'Envoyé de Pruſse, ſi le Roi ſon maître veut remplir ou non, la teneur du traité de* 1773. & *de la dernière alliance.* Enſuite de quoi, la ſéance fut levée.

Du Mercredi 31. Comme la séance de la veille avoit été exclusivement consacrée à la discussion des projets, pour ou contre la Députation que réclamoit le Ministre de Prusse, celle-ci se passa de même en observations plus ou moins analogues à la nature & à l'étendue des clauses ou restrictions, dont les pleins-pouvoirs donnés à cette Députation devoient être munies. Les deux partis animés par un patriotisme qu'ils disoient égal, bien que dirigé à un but très différent; donnant tous les deux pour base uniforme, (le bien-être général & particulier,) à des opinions directement contraires; ces deux partis firent reparoitre & soutinrent avec la même énergie, tous les argumens qu'ils avoient déjà fait valoir, les uns contre toute négociation avec le Roi de Prusse, comme ne pouvant produire d'autre résultat, que la honte & le malheur de la Pologne; les autres en faveur d'un arrangement légal, & stipulé avec prudence, comme le seul moyen d'éloigner les revers qui menaçoient encore la République. Les principaux motifs qu'employoient contre cette négociation projective, les membres de l'opposition, étoient entre autres le peu de fidélité de S.M.P. à tenir ses engagemens; l'habitude où étoit ce Pce. de ne remplir les obligations que lui imposoient les traités les plus solemnels, qu'autant qu'elles servoient ses intérêts; la marche sinueuse qui depuis long-tems étoit devenu le principe & le mobile des opérations ministérielles de son Cabinet; le plan qu'il avoit hérité de ses prédécesseurs, & auquel il tenoit encore plus qu'eux, de séduire par l'astuce de sa diplomatique, ou de subjuguer par la force de ses armes &c. On prouva toutes ces assertions, par divers exemples déduits de la conduite des anciens Ducs de Brandebourg & Rois de Prusse, qui avoient dû les premiers germes de leur grandeur, à l'amitié, aux bons offices de la Pologne, & qui cependant n'avoient laissé échapper aucune occasion d'affoiblir cet Etat & de l'abbaisser, soit par eux-mêmes, soit par ses voisins. On en concluoit que le Roi de Prusse actuel, n'ayant à l'exemple de ses devanciers, jamais rempli les clauses des traités les plus légalement arrêtés avec la République, qu'autant qu'il y trouvoit son intérêt personnel, la saine politique, une prudence circonspecte ne permettoient pas d'attendre de ce Prince, plus de fidélité dans les nouveaux engagemens qu'il prendroit. On en appelloit à la dernière Note de son Ministre, qui donnoit le nom *d'évasives* aux réclamations si justement fondées des Etats, tandisque c'étoit sa Note elle-même qui portoit ce caractère; &c.&c. Tel est à-peu-près le résumé des discours de MM. Suchodolski, Mikorski, Gołyński, Kimbar, Bieszyński, Gosławski, Karski, Skarżyński & autres, non seulement dans cette séance, mais dans toutes celles où il s'est agi d'ouvrir des négociations avec la Cour de Berlin.

Cependant malgré tous les efforts de l'opposition, pour empêcher ou du moins éloigner une démarche, dont elle avoit développé tous les dangers, les instructions pour les députés, qui devoient entrer en négociation avec M. de Buchholtz, furent décrétées à cette séance, & l'on en remit la formule à MM. les Chanceliers, pour les rédiger dans le jour, & les soumettre à l'examen de la Chambre. Nous donnerons plus bas cette formule ou injonction, laquelle a été passée en loi.

M. le Maréchal termina la séance, par un rapport sur la Note remise le jour même, par les Chanceliers à M. l'Envoyé de Prusse, & sur la réponse qu'il y avoit faite aussitôt. Elles sont de la teneur suivante.

Note remise par ordre exprès du Roi & des Etats, à M. de Buchholtz Envoyé extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse.

Le Roi & les Etats de la République assemblés en Diète, sous le nœud de la Confédération, prenant en considération la note de M. de Buchholtz, Envoyé extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse, en date du 20 du cour: comme cette Note paroit avoir pour objet, de nouveaux arrangements entre la Pologne & S. M. Prussienne, & qu'il existe déjà entre les deux Etats, outre le traité de 1773. celui d'alliance conclu en 1790. auquel la République ne peut se reprocher d'avoir en rien dérogé; les sous-signés sont chargés de demander à M. l'Envoyé, si S. M. Prussienne se croit de son côté liée ou non, par le dit traité d'alliance. La haute opinion que les Etats aiment à se former de la loyauté du caractère de ce Souverain, ne devant pas leur laisser de doute sur sa fidélité à remplir des engagemens solemnellement contractés, qui ont établi un état solide d'amitié & de bonne harmonie, entre ce Prince & la République de Pologne; Ils ont enjoint également aux sous-signés de représenter à Monsieur l'Envoyé, combien la présence des troupes Prussiennes, dans une partie des domaines de la République, présence qui est si à charge au pays, contraste avec la nature des rapports subsistans entre la République & S. M. Prussienne. Les sous-signés se trouvant en conséquence dans le cas de requérir Monsieur l'Envoyé, pour qu'il veuille s'employer efficacement auprès de sa Cour, à l'effet de la porter à faire retirer ses troupes des Provinces de la République, qu'elles occupent, s'attendent à recevoir sur cet objet, une réponse satisfaisante. — Fait à Grodno, ce 31 Juillet 1793.

Le Pce. Ord: Sułkowski Gr: Chancelier de la Couronne. *Casim: Cte: de Plater Chancelier de Lithuanie.*

Note en réponse à celle ci-dessus, remise le même jour par M. de Buchholtz Envoyé extraordinaire de Prusse.

Le sous-signé Envoyé extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse, n'a pu qu'être surpris du contenu de la Note, que les Etats de la République assemblés en Diète, sous le nœud de la Confédération, viennent de lui adresser en date d'aujourd'hui.

Il s'empresse néanmoins de répliquer au même instant, que l'objet de cette Note répondant d'une manière évasive, tant à la Déclaration donnée par les deux Hautes Cours alliées de Berlin & de Pétersbourg, qu'aux Notes données depuis l'ouverture de la présente Diète, tant de sa part, que de celle de S. E. M. l'Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire de Russie; il ne sauroit que se réserver de donner une plus ample explication sur cette matière, dèsque la Députation qui a déjà traité sur les mêmes objets, avec S. E. M. l'Ambassadeur de Russie, aura commencé ses séances pour traiter avec lui.

Fait à Grodno, ce 31 Juillet 1793.— *Louis de Buchholtz.*

Formule d'instructions pour servir de règle à MM. les Députés, dans le cours de leurs négociations avec Mr. l'Envoyé de Prusse.

Comme le concours des circonstances funestes où se trouve notre patrie, ne nous laisse pour le moment, le choix d'aucun autre moyen propre à ramener dans le sein de la République, la sûreté & la tranquillité qui lui sont ravies, que celui de céder à la supériorité des forces, ainsi qu'aux violences employées par les Puissances voisines, pour nous contraindre d'entrer en négociation avec Elles; en considération tant de la Déclaration & Notes qui Nous ont été remises dernièrement, au nom de S. M. P. que de la réponse du 8 Juillet, présentée d'après Nos ordres, aux ministres des deux Cours respectives; Nous Roi & Etats de la République assemblés en Diète, autorisons la Députation déjà nommée par Nous, aux fins de traiter avec M. l'Ambassadeur de Russie, à ouvrir aussi des conférences avec M. de Buchholtz Envoyé extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire de S. M. P. & enjoignons en conséquence à la dite Députation, d'effectuer avant tout, ce dont nous avons témoigné notre desir, dans la note du 31 Juillet, remise au sus-dit Ministre de S. M. le Roi de Prusse.

Mais comme pour cimenter d'une manière stable, la bonne harmonie entre les deux Etats, il est de la dernière importance de déterminer entre Eux, & avec la précision la plus exacte, tout ce qui a trait aux objets d'économie & de commerce, & de donner pour base à cet arrangement, des convenances égales & communes, vu que ces objets ont toujours donné lieu aux différends multipliés qui se sont élevés à diverses époques, entre la Pologne & les Etats de S.M. Prus: A ces causes, nous enjoignons aussi à MM. les Députés, de n'étendre leur négociation avec M. l'Envoyé de Prusse, à aucun autre objet, que ceux qui concernent les clauses & stipulations du traité de commerce à conclure; leur prescrivant de plus, en conformité du serment qu'ils ont prêté, d'avoir soin dans tout ce dont ils conviendront projectivement avec le dit Envoyé, relativement aux intérêts de commerce ou autres, de s'abstenir scrupuleusement de la moindre discussion, qui pourroit avoir rapport à une cession quelconque de territoire, domaines, villes ou ports appartenant à la République.

Ils devront également réserver la conclusion définitive des affaires, sur lesquelles il est de leur ressort de traiter, selon la teneur des présentes instructions, à l'approbation ou reprobation de la Diète.... En conformité de ce que dessus, Nous enjoignons aux Chanceliers des deux Nations, de rédiger les pleins-pouvoirs nécessaires pour MM. les Députés, & de les soumettre à Notre examen.....

Le 1. & le 2 Août, il n'y eut point de séances. A celle du 3. MM. les Chanceliers présentèrent le projet de pleins-pouvoirs qu'ils avoient rédigé, d'après la formule d'instructions adoptée à la séance du 31 Juillet. A la suite d'une longue discussion, ce projet fut décrété à l'unanimité; en conséquence, la 1ere. conférence eut lieu le 5.

Le 1er. de ce mois, M. Pulawski nonce de Wolhynie, & Vice-Maréchal de la Confédération de Targowice, a célébré l'octave de la fête S. E. M. de Siewers, par un diner splendide, suivi d'une illumination & d'un feu d'artifice. On y avoit invité le Corps diplomatique, les membres des Etats, & toutes les personnes distinguées de Grodno.

FRANCE.

Suite des évènemens politiques dans le cours de Juillet.

Du 15. Drouet se plaint que les restes de Marat soient encore sans sépulture. Bentabole demande qu'on s'occupe des moyens d'honorer sa mémoire.

„ La veille de la mort de Marat, dit David, la société des Jacobins nous envoya, Maure & moi, nous informer de ses nouvelles. Je le trouvai dans une attitude qui me frappa: il avoit auprès de lui un billot de bois, sur lequel étoient placés de l'encre & du papier. Sa main sortie de sa baignoire, écrivoit ses dernières pensées pour le salut du peuple. Le Chirurgien qui a embaumé son corps, a fait demander de quelle manière on l'exposeroit aux regards du peuple, dans l'Eglise des Cordeliers. Or on ne peut découvrir quelques parties de son corps, car vous savez qu'il avoit une lèpre, & que son sang étoit brûlé; mais j'ai cru qu'il seroit intéressant de l'offrir dans l'attitude où je l'ai vu, écrivant dans sa baignoire. "

La Convention décrète qu'elle assistera en Corps, aux obsèques de Marat. Un autre décret chargea la Nation, de l'acquittement de ses dettes.

David s'est rendu avec ses collegues à la section du théatre François, pour exécuter le décret de la Conv: & exposer le corps de Marat. La putréfaction du cadavre de l'ami du peuple, a rendu l'exposition nue impossible. Il ne sera vu qu'à demi-corps, couvert d'un drap mouillé. Il sera inhumé ce soir, après avoir été exposé aux regards des amis de la liberté, dans le jardin des Cordeliers.

Le convoi funebre de l'ami du peuple, s'est exécuté le 16. avec la plus grande pompe. Les sections y ont assisté, quelques-unes avec leurs drapeaux, mais toutes avec leurs bannières; un peuple immense suivoit le cortège. Quatre femmes portoient la baignoire, dans laquelle se trouvoit Marat lorsqu'il fut assassiné. Au bout d'une pique, on voyoit sa chemise ensanglantée. Venoit ensuite un lit de bois, porté par des citoyens, sur lequel étoit placé le cadavre de Marat; on voyoit la tête à découvert, on distinguoit le coup porté par l'assassin. Le cortège a parcouru plusieurs rues. Pendant sa marche, on a entendu différentes salves d'artillerie. Enfin à dix heures & demie du soir, les restes de Marat ont été inhumés dans la cour des Cordeliers, entre quatre tilleuls. Au bas de son lit triomphal, on lisoit ces mots: *Marat, l'ami du peuple, assassiné par les ennemis du peuple.—Ennemis de la patrie, moderez votre joie: il aura des vengeurs.*

On juge dans ce moment la jeune fille qui a assassiné l'ami du peuple; sa contenance est fiere, ses réponses sont étonnantes. „ Je ne m'attendois pas, dit elle à ses Juges, à paroitre devant vous; j'avois toujours compté que je serois livrée au peuple, déchirée en morceaux, & que ma tête promenée au bout d'une pique, auroit accompagné Marat sur son lit de parade, auroit servi de ralliement aux François, s'il en est encore qui soient dignes de ce nom. Au surplus, si j'ai les honneurs de la guillotine, & si mes froides reliques sont inhumées; elles auront bientôt les honneurs du Panthéon, & ma mémoire sera plus honorée en France, que celle de Judith à Béthulie. "

Le jugement de mort a été prononcé; il a été exécuté le 17 au soir.

„ Les dépêches que Charlotte Cordé apporta à Duperret, & qu'elle lui remit peu après son arrivée de Caen, communiquées ensuite par celui-ci au fameux Fauchet, Evêque Constitutionnel du Calvados, étoit une lettre de Barbaroux, collègue de Duperret dans la Députation des Bouches du Rhone, l'un des membres qui se sont soustraits à l'exécution du décret du 2 Juin, actuellement avec Buzot à la tête de l'insurrection dans les Départemens du Nord-Ouest. Aussi-tôt que Chabot eut fait son rapport dans la séance du 15 Juillet, on demanda un décret d'arrestation contre Duperret, pour avoir reçu une correspondance de Caen, par la citoyenne Cordé. Duperret voulut parler; on ne le lui permit point. Le décret fut rendu; & il ne put se faire entendre que comme accusé, à la Barre. "

„ Jeudi (dit-il) mes filles ont reçu en mon absence, un paquet à mon adresse, contenant des imprimés que Barbaroux m'envoyoit de Caen, avec une lettre dont je donnerai lecture, quoique j'eusse pu la cacher. Le porteur étoit une femme, celle qui a tué Marat. Voici le contenu de la lettre. „ Je t'adresse, mon cher & bon ami l'ouvrage de Salles, relatif à la constitution; c'est celui qu'doit produire le meilleur effet. Je te prie de faire remettre chez le ministre de l'intérieur, les papiers d'une Demoiselle, dont on te parlera. Le citoyen qui porte cette lettre, s'intéresse beaucoup à cette affaire. Ici tout va bien; nous ne tarderons pas à être sous les murs de Paris.... " — Cette femme (continua Duperret) m'a prié de la conduire chez le ministre de l'intérieur pour affaire. Je le fis; mais ne trouvant pas le ministre Garat chez lui, je me disposois à y retourner avec elle à 8 heures du soir, moment où Garat reçoit les députés. Je demandai à cette femme, si elle avoit des pieces, pour réclamer auprès du ministre; & sur ce qu'elle me répondit qu'elle n'en avoit point, je lui dis, que je n'obtiendrois rien pour elle auprès de lui. Pendant le cours de notre promenade, elle m'a paru femme à intrigue, & occupée de quelqu'objet important. Elle m'a dit plusieurs fois, que je ne faisois rien ici, & que je devois aller rejoindre mes collegues à Caen. Je lui ai répondu, que mon poste étoit ici, & que je ne le quitterois point. Depuis ce moment je n'ai plus vu cette femme. Je ne connoissois nullement Charlotte Cordé. Elle m'a demandé mon adresse, & j'ai pris la sienne. Tels sont les seuls rapports, que j'aye eu avec elle. "

L'apologie de Duperret ne satisfit nullement la Convention, c'est-à-dire, la Montagne, puisque celle-là n'a plus d'autre volonté, que celle que lui permet cette dernière.

„ Chabot interpella Duperret de lui dire, s'il n'avoit „ point montré avec satisfaction la lettre de Barbaroux „ à Fauchet? " Duperret répondit, qu'il l'avoit montrée à plus de 30 membres. Chabot lui demanda, „ s'il n'a„ voit point distribué des imprimés, & reçu des assignats „ pour leur impression? " Duperret dit que non, & que les imprimés que lui envoyoit Barbaroux, étoient déjà connus à Paris. Levasseur observa, „ que ce n'étoit point „ Duperret, qui en avoit fait la distribution, mais Ra„ baud-Pommier. „ Herault de Sechelles annonça, que le ministre de l'intérieur avoit reçu du Calvados, une lettre qui le prévenoit, qu'il devoit être assassiné. „Il me semble, dit il, qu'il y a une sorte de rapprochement à faire de ces lettres, & de la visite de Charlotte Cordé avec son conducteur Duperret chez Garat. „ Couthon renchérit encore sur ce raisonnement. „ Chabot (dit-il) vous a dévoilé quel„ ques parties de la conspiration; elle s'étendoit bien plus „ loin. Je dois en prévenir le peuple; ils vouloient se „ porter au Temple, en tirer le jeune Capet, le couron„ ner. Alors les Buzot, les Salles, les Barbaroux auroient „ été les Conseillers de S.M. Louis XVII.... "—On rendit en conséquence plusieurs décrets; mais ces délibérations furent interrompues par l'apparition de plusieurs Députations de Jacobins, qui vinrent pleurer la mort de Marat. „ O Crime! (s'écrièrent les Députés de la section du „ Contrat-Social) o spectacle affreux! Peuple, tu as perdu „ ton ami! Peuple, tu as perdu ton soutien! Marat n'est „ plus! Nous venons ici le pleurer! David! (peintre cé„ lèbre par son pinceau, plus célèbre encore par son at„ tachement aux Jacobins, & à ce titre représentant de Paris „ à la Convention)—David, tu nous le rendras! Et vous „ Législateurs, nous venons vous demander une loi nou„ velle, qui statue un supplice terrible, dont l'affreux ap„ pareil épouvante à jamais ceux, qui songeroient à at„ tenter aux jours des pères de la patrie, qui nous res„ tent. " Les Pétitionnaires furent admis aux honneurs de la séance.

Du 16. Un secrétaire fait lecture de la piece suivante: *Les Députés de la Colonie de St. Domingue à la Conv: Nationale.*

„ Representans, les malheurs de St. Domingue sont à leur comble: Polverel & Santhonax exercent sur cette Colonie, un despotisme affreux: ils font emprisonner à leur gré les citoyens, qui pour se soustraire à leur fureur, sont obligés de fuir dans les montagnes, ou sur un sol étranger. Ces Commissaires arment les ateliers, pour servir leur tyrannie, les colons à leur tour, arment les ateliers pour les combattre. Si l'on n'apporte un promt secours à cette infortunée contrée, elle ne sera bientôt qu'une terre de sang & de désolation. Ces hommes pervers paroissent être les agens de Roland & de Claviere. Par la ruine de notre commerce, ils veulent sans doute seconder les vues ambitieuses de nos ennemis, & hâter la contre-révolution en irritant les places maritimes. "

On prononce un décret d'accusation contre Polverel & Santhonax.

Fauchet écrit de l'Abbaye où il est détenu: „ Je nie comme une calomnie atroce, le fait avancé par Chabot. Jamais, je l'atteste, je n'ai vu la femme qui a assassiné

Marat, & cependant mon nom est placé à côté de cet assassin, & je suis proclamé son complice.... " Il rappelle les services qu'il a rendus à la liberté. On passe à l'ordre du jour.

Du 17. *Delcher*, un des Représentans du peuple en Corse, est de retour à Paris. Il a rapporté des renseignemens sur la coalition de Paoli. Le Comité de salut public qui les a examinés, a proposé & la Convention a déclaré Paoli traitre à la patrie, & l'a mis hors de la loi. Le Maire d'Ajaccio & plusieurs autres Administrateurs de ce département, ont été décrétés d'accusation.—Le conseil exécutif a reçu ordre de faire passer en Corse des forces suffisantes, pour s'opposer à toute invasion ennemie.—Barrere annonce que la flote Espagnole a paru devant Bastia, le 30 Juin dernier; mais que la garnison de cette ville s'est disposée à la bien défendre; que des boulets ont été chauffés aussitôt; que ces dispositions ont duré toute la journée, & que la flote Espagnole a disparu pendant la nuit.

Du 18. Les insurgés qui s'étoient approchés de Vernon le 12 de ce mois, & qui avoient été repoussés, ont reparu le 13. L'armée de la Convention a été au devant d'eux. Le chef de brigade Imbert, qui avoit le commandement de l'armée en l'absence du Général, a fait tirer 30 à 40 coups de canon; les révoltés se sont retirés du côté de la ville d'Evreux, & Pacy est évacué. L'armée conventionnelle a ensuite bivouaqué, & le Général a fait toutes les dispositions possibles, pour prévenir toute surprise, & repousser les Calvadociens s'ils se présentoient encore. Tel est le contenu d'une lettre des députés de la Convention dans le département de l'Eure, lue à la séance d'hier. Une nouvelle moins agréable a succédé à celle-là. Chabot a annoncé que la contre-révolution s'opère dans le département de l'Aveyron. Ses parens sont persécutés, & les scellés sont mis sur leurs papiers. On s'attendoit qu'à cette nouvelle, Chabot ajouteroit celle de la reddition de Condé; mais on a gardé encore sur cet événement un profond silence, & la Convention ne s'est occupée que de Marat.

Les Lyonnois prennent toutes les mesures possibles pour résister aux mesures de rigueur prises contre eux. Ils arrêtent les convois destinés à l'armée des Alpes, & tout ce qui peut servir à leur défense. Ils font de grands efforts pour opérer leur jonction avec les Marseillois, qui viennent à Paris. Dubois Crancé est en marche pour tacher de l'empêcher.— Nous apprenons que le bataillon de Marseille est entré le 8. à Avignon,

Du 19. *&* 20. On informe l'assemblée, que le Général Carteau a battu l'armée des Marseillois, près d'Orange; qu'il leur a repris cette ville, ainsi que celle d'Avignon & deux autres, qu'elle avoit déjà occupées dès le 9. qu'il lui a enlevé toute son artillerie, & une grande partie de ses munitions de guerre & de bouche; que parmi les prisonniers, se trouvent cinq de leurs Chefs; &c. &c. On a reçu le lendemain de nouveaux détails sur cette affaire; ces renseignemens mieux circonstanciés, confirment les premiers.

Billaud de Varennes prononce un discours sur les députés détenus. Il les accuse „ d'avoir voulu sauver Louis Capet; d'avoir eu des correspondances avec Dumourier; d'avoir protégé les aristocrates, & cherché à oprimer les patriotes; d'avoir témoigné de la joie, toutes les fois qu'il arrivoit de mauvaises nouvelles à la Convention; d'avoir eu des correspondances avec les administrateurs des départemens, pour les exciter à la révolte qui éclate dans ce moment &c." L'orateur conclut par demander un décret d'accusation, contre les membres désignés par le Comité de salut public.

On décrète l'impression de ce discours & l'envoi aux départemens.

Proclamation du Général Wimpffen.

Félix Wimpffen, Général en Chef de l'armée des côtes de Cherbourg, & des forces départamentales du Nord & de l'Ouest de la République Françoise, une & indivisible: aux bons citoyens de Paris; salut.—Déja une fois j'ai contribué essentiellement à sauver la République; & les factieux m'ont calomnié & persécuté. Aujourd'hui que je suis appellé à la sauver plus efficacement encore, ils me proscrivent; ils mettent ma tête à prix. Les méchans vous disent. Félix Wimpffen marche contre Paris; n'en croyez rien. Je marche vers Paris, pour Paris & pour le salut de la République. J'y marche par le vœu du peuple, non pas d'une faction du peuple d'une ville, mais du peuple de la majorité des Départemens, du peuple souverain, comme aucun de vous n'en douteroit, si le pouvoir inquisitorial de la commune de Paris, permettoit aux journalistes véridiques, de faire circuler leurs feuilles. Bons citoyens de Paris: rallions-nous pour la cause commune. Je commande les Normands & les Bretons. Frères, je fraternise avec vous; mais mes ordres portent de combattre tous ceux qui inquiéteroient ma marche, je les combattrai & je les vaincrai; la vérité sera entendue & la justice sera faite. *Le Général Félix Wimpffen.*

Cette Proclamation a été suivie de l'arrêté suivant.

„ L'assemblée révolutionaire, considérant que la majorité des citoyens de Paris, est dans les bons principes, arrête que l'embargo mis sur les comestibles destinés pour cette ville, est levé provisoirement. "

Londres, le 24 Juillet.

Jeudi dernier Lord Chatham remit au Roi, l'état & la liste des vaisseaux qui composent la flote du Lord Hove. Il ajouta qu'on étoit enfin parvenu à compléter le nombre des matelots, ou que du moins il en manquoit très peu. On assure que cette escadre vient de mettre à la voile pour une expédition secrete.— Une gazette de l'opposition dit, que Chatham parloit au Roi, en Lord qui craint d'éclairer son Souverain; elle assure que la flote est encore au port.

Cette même gazette fait mention de plusieurs rixes, entre les troupes Angloises & les mécontens de l'Irlande & de l'Ecosse, rixes qui ont dégénéré en combats sanglans, où les Royalistes n'ont pas eu l'avantage.

Le 18. on communiqua à S. M. les dépêches expédiées par le Chev: Murray, du camp devant Valenciennes: elles annonçoient une suite non-interrompue de succès. Cependant après leur lecture, on convint de la nécessité d'envoyer des renforts; en conséquence, on a décidé d'y faire passer en attendant 4000 hommes.

Le 17. S. M. Britanique avoit reçu de semblables dépêches de l'Amiral Gardner. On faisoit sous main courir le bruit, que le lendemain on repandroit dans Londres, le Bulletin officiel de la prise de la Martinique. Les politiques n'en croyoient rien; le peuple en doutoit: jusqu'ici on n'a encore entendu parler d'aucun rapport.

Le 22. & le 23. Les effets de banque ont baissé, quoiqu'on eut assuré que les succès des armées combinées, les feroient hausser immanquablement.—Deux des plus riches commerçans de cette Capitale, ont fermé leur comptoir cette semaine.

De Bruxelles, le 23 Juillet.

„ Les travaux dont on s'occupe en ce moment devant Valenciennes, sont les plus lents de tout le siege. Il s'agit de faire sauter une partie du glacis, du chemin couvert & de l'ouvrage à cornes; pour cet effet l'on y a attaché les mineurs. L'on espère beaucoup que pour les premiers jours du mois prochain, il y aura une brêche suffisante pour donner l'assaut à la place, si elle persiste à se défendre. Le feu des assiégés est toujours des plus violens: le nôtre est aussi si bien dirigé, que par son effet il est parvenu à réduire au silence plusieurs batteries ennemies, & à détruire une partie des ouvrages avancés. Cependant le bombardement & l'envoi des boulets rouges, continuent avec une égale activité. Il s'est encore manifesté plusieurs incendies très violens dans cette malheureuse ville. Ces jours passés, l'hôpital militaire a été la proie des flammes, ainsi qu'un magasin de vivres. Dans la nuit du 20. au 21. la garnison a de nouveau tenté une sortie, mais elle a été accueillie par un feu si violent, qu'elle s'est retirée avec la plus grande précipitation. Parmi les défenseurs de Valenciennes, se trouve le Corps des dragons de la liberté, qui se sont distingués, en conduisant l'infortuné Louis XVI. à l'échafaud.

Le 20. un Corps de troupes Françoises venu du camp près de Douay, a attaqué avec impétuosité des avant-postes Prussiens au-dessus d'Orchies. D'abord par la supériorité du nombre, ils parvinrent à en faire reculer quelques-uns. Fiers de ce premier avantage, les Républicains voulurent pousser leurs succès plus loin; mais différens détachemens d'infanterie & de cavalerie étant survenus sur ces entrefaites, l'ennemi fut alors poussé avec tant de vivacité, qu'il se replia dans le plus grand désordre, après avoir laissé sur le champ de bataille plusieurs hommes. Trois de nos bateries viennent d'être demontées par le feu des François, qui a fait en outre sauter un magasin à poudre

La gazette de Leipzik porte, qu'en conséquence des accusations continuelles intentées contre le Général Custine, par les Jacobins, & par Marat jusqu'à son dernier instant, ce Général a été appellé à la barre, destitué & remplacé par deux Gén: dont un est Dubut. Il a du faire à cette époque un nouveau rapport, dans lequel il fait monter à 130 mille hommes, le nombre de troupes sous son commandement. Cependant il avoue que quelque nombreuse que fût cette armée, il n'a pas cru pouvoir hazarder une bataille, qui devoit décider du sort de toute la frontière, & dont le gain dans les circonstances actuelles, étoit plus qu'incertain.—Le bruit court ici, que Valenciennes s'est rendu le 27 Juillet, aux mêmes conditions que Mayence. *Cela peut être*; mais nous attendrons pour l'annoncer, que nous puissions dire: *cela est*.— On parle aussi d'une nouvelle affaire du 27. entre les Prussiens & les François, près de Spire, qui a eu le même résultat que celles du 19. & 22.